

Le trente-et-un mars deux mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2022

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : M. AUBER François, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

DELIBERATION 2022.31.03.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 21 mars 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2022.31.03.02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2021.
L'exécution du budget primitif fait apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2021 : Excédent d'un montant de : + 112 683.75€
- Résultat reporté N-1 : Excédent d'un montant de : + 199 606.56€

En section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2021 : Excédent d'un montant de : + 212 520.98€
- Résultat reporté N-1 : Déficit d'un montant de : - 76 523.59€.

Le compte de gestion 2021 de Madame le Receveur, dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune ***est approuvé à l'unanimité des membres présents.*** (11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

DELIBERATION 2022.31.03.03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Le total des mandats émis s'élève 773 914.26€
- Le total des titres émis s'élève à 886 598.01€
- Le résultat reporté N-1 était de 199 606.56€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Le total des mandats émis s'élève à 225 380.85€
- Le total des titres émis s'élève à 437 901.83€
- Le résultat reporté N-1 était de - 76 523.59€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2021 présente donc :

- Un solde positif cumulé en section de fonctionnement d'un montant de : + 312 290.31€
- Un solde positif cumulé en section d'investissement d'un montant de : + 135 997.39€

Restes à réaliser en section d'investissement

- Les dépenses engagées en 2021 et non mandatées s'élèvent à 179 708.00€
- Les recettes engagées en 2021 et non titrées s'élèvent à 3 800.00€

Au vu de ces résultats, Madame Martine MAILLARD, doyenne d'âge prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021.

Le compte administratif 2021 **est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

(11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

(La note de présentation du compte administratif 2021 sera jointe en annexe à la délibération).

DELIBERATION 2022.31.03.04

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 312 290.31€

Considérant le travail de la commission finances réunie le 21 mars 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

(11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 112 683.75 €

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif + 199 606.56 €

C - Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

312 290.31€

(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D- Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice

+ 212 520.98 €

Résultats antérieurs reportés

- 76 523.59 €

R 001 (excédent de financement)

+ 135 997.39 €

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 31 mars 2022

<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	- 175 908.00 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D + E	- 39 910.61€
AFFECTATION = C = G + H	+ 312 290.31€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	39 910.61€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	272 379.70€

DELIBERATION 2022.31.03.05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale prévue par la loi N° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Afin de garantir à toutes les communes une compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes.

Un mécanisme prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant la sur compensation ou la sous compensation a été mis en place.

Le taux de la part Départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département de Seine-Maritime pour 2020 s'élevait 25.36%.

Pour l'année 2022, les bases prévisionnelles transmises par les services de l'Etat ont été revalorisées et s'élèvent à :

- bases foncier bâti 2022 = 718 100.00€ contre 682 352.00€ en 2021
- bases foncier non bâti 2022 = 59 300.00€ contre 57 404.00€ en 2021

Rappel des taux votés en 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 48.89%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 41.85%

Les recettes escomptées pour 2022, avec application des taux 2021 s'élèveraient à 309 680.00€, déduction faite de la contribution au titre de la correction pour sur compensation s'élevant à 66 216.00€.

Le conseil municipal propose de ne pas revaloriser les taux pour 2022 afin de ne pas accroître l'effort fiscal pour les administrés.

Considérant le travail de la commission finances réunie le 21 mars 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :
(11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022 les taux 2021.

Les taux d'imposition 2022 ainsi définis sont :

- **TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 48.89 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI : 41.85%**

DELIBERATION 2022.31.03.06

REPARTITION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention qu'il a reçues.

Les demandes de subvention ont été étudiées lors de la commission finances du 21 mars 2022. Lors de la commission finances, il a été évoqué la demande de prise en charge par la Commune du forfait illimité SACEM d'un montant annuel d'environ 350.00€.

Cela permettrait à l'ensemble des associations de la Commune d'en bénéficier.

Il faudra simplement déclarer l'ensemble des manifestations pour l'ensemble des associations.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions qu'il propose pour 2022.

Coopérative scolaire ECM	200.00€
Coopérative scolaire ECP	350.00€
Resto du Cœur	350.00€
Maison Familiale Rurale (50.00€ par enfant scolarisé)	150.00€
PAR-TAGE (50.00€ par enfant)	50.00€
Association Badminton Beuzevillais	200.00€
Association « Les Archers Beuzevillais »	500.00€
TOTAL	1 800.00€

Considérant le travail de la commission finances réunie le 21 mars 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : (11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **APPROUVE** la répartition des subventions communales tel que définie ci-dessus.
- **DIT** que les autres demandes de subvention des associations seront étudiées au cas par cas en cours d'année si besoin.
- **DECIDE** de prendre à la charge de la commune le forfait illimité SACEM d'un montant d'environ 350.00€ annuel.

DELIBERATION 2022.31.03.07

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2021 a été préparé par la commission finances réunie lors du Conseil municipal du 21 mars 2022.

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes (par chapitre) :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants
011	Charges à caractère général	277 400.00 €
012	Charges de personnel	384 050.00 €
014	Atténuation de produits	12 567.00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	70 710.00 €
66	Charges financières	7 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000.00 €
022	Dépenses Imprévues	15 040.63 €
68	Dotations aux amortissements	5 062.07 €
023	Virement à la section d'investissement	241 129.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 018 958.70 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	272 379.70 €
13	Atténuation de charges	3 000.00 €
70	Produits de services	115 986.00 €
73	Impôts et taxes	400 793.00 €
74	Dotations subventions et participations	19 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 500.00 €
77	Produits exceptionnels	2 300.00 €
722	Travaux en Régie	3 000.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 018 958.70 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
001	Déficit d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers Réserves	1 550.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	59 600.00 €
21	Immobilisation corporelles - Opérations d'équipements	215 054.00 €
020	Dépenses Imprévues	3 030.00 €
041	Opération d'ordre (Travaux Régie)	3 000.00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES	179 708.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	461 942.00 €
Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants (RAR + VOTE)
002	Solde exécution positif reporté N-1	135 997.39 €
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	14 037.93 €
13	Subventions	21 555.00 €
040	Dotation aux amortissements	5 062.07 €
021	Virement de la section de fonctionnement	241 129.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	39 910.61 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	450.00€
	RESTES A REALISER RECETTES	3 800.00€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	461 942.00€

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 31 mars 2022

Le budget total 2022 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 480 900.70€.
Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2022

Considérant le travail de la commission finances réunie le 21 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

→ **Arrête et approuve** le budget primitif 2022,

DELIBERATION 2022.31.03.08

FONDS AIDE AUX JEUNES 2022

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif basé sur la participation financière des Communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

En 2021, ce dispositif a permis d'aider 591 jeunes pour un montant moyen de 420€.

Le montant de la contribution est de 0.23€ par habitant soit pour la commune :
 $1261 \times 0.23\text{€} = 290.03\text{€}$

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)**

→ **Décide** de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2022 pour un montant de 290.03€.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION URBANISME

La prochaine commission urbanisme aura lieu le jeudi 12 mai à 9h30 en Mairie dans le cadre de l'élaboration du PLUI et plus précisément les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation).

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 31 mars 2022

ELECTIONS : RAPPEL DU TABLEAU DE PRESENCE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 1^{ER} TOUR – DIMANCHE 10 AVRIL 2022

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2 heures 45

	Président	Assesseur	Assesseur	Assesseur
08h00 - 10h45	G. CAPOT	V.COULTOUKIS	A. PIERRE	C. LEFEVRE
10h45 - 13h30	A. LEMAISTRE	G. LE CORRE	P. MICHONNET	M.H LECUYER
13h30 - 16H15	P. PAUMELLE	D. GEHAN	P. BEUZELIN	M. MAILLARD
16H15 - 19h00	G. CAPOT	B. CHARDEY	F. AUBER	C.RACINE

Secrétaire du Bureau de Vote : Madame Martine
MAILLARD

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 2^{ème} TOUR – DIMANCHE 24 AVRIL 2022

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2 heures 45

	Président	Assesseur	Assesseur	Assesseur
08h00 - 10h45	G. CAPOT	A. PIERRE	M.H. LECUYER	A. LEMAISTRE
10h45 - 13h30	F. AUBER	G. LE CORRE	P. MICHONNET	P. COURSEAUX
13h30 - 16H15	P. PAUMELLE	D. GEHAN	P. BEUZELIN	A. MARET
16H15 - 19h00	G. CAPOT	B. CHARDEY	C.RACINE	G. MAILLARD

Secrétaire du Bureau de Vote : Madame Martine
MAILLARD

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 mars 2022

Délibération 2022.31.03.01

Approbation du compte-rendu du 21 Mars 2022

Délibération 2022.31.03.02

Approbation du compte de gestion 2021

Délibération 2022.31.03.03

Approbation du compte administratif 2021

Délibération 2022.31.03.04

Affectation du résultat 2021

Délibération 2022.31.03.05

Vote des taux taxes locales 2022

Délibération 2022.31.03.06

Répartition des subventions communales

Délibération 2022.31.03.07

Vote du Budget Primitif 2022

Délibération 2022.31.03.08

Fonds d'aide aux jeunes

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François <i>Absent excusé</i>	MAILLARD Martine	RACINE CLAIRE
LEMAISTRE Alain <i>Absent excusé</i>	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte <i>Absente excusée</i>
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili	LEFEVRE Christophe
LECUYER Marie-Hélène <i>Absente excusée</i>	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique